

Rapport financier 2016

Salaberry-de-Valleyfield, le 20 juin 2017

Chères concitoyennes,
Chers citoyens,

Comme chaque année et tel que requis par la Loi sur les Cités et Villes, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dépose son rapport financier annuel terminé le 31 décembre 2016. Ce rapport financier est accompagné du rapport de l'auditeur indépendant. De plus, en vertu des normes canadiennes de comptabilité pour les organismes du secteur public, les données financières contenues dans ce rapport ont fait l'objet d'une consolidation avec les opérations financières des organismes faisant partie de son périmètre comptable.

À cet effet, deux organismes répondent aux critères de consolidation : la Société du Port de Valleyfield et le Conseil Intermunicipal de Transport du Sud-Ouest (CITSO). Par ailleurs, étant donné que leur excédent relève de leur responsabilité, nous nous limiterons à faire rapport sur les résultats exclusifs de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

Au-delà des obligations légales de présenter annuellement ses états financiers, la Ville tient à souligner l'importance de divulguer à la population les résultats en lien avec ses orientations budgétaires. Cette reddition de comptes fait état des activités financières de fonctionnement, d'investissement et de financement de la Ville.

Faits saillants

Au 31 décembre	2016	2015
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	1 522 131 \$	1 044 627 \$
Excédent de fonctionnement accumulé non affecté	354 109 \$	638 166 \$
Dette à long terme	173 808 806 \$	171 327 521 \$
Endettement total net à long terme	164 580 665 \$	170 362 570 \$

Sommaire des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016	Budget	Réel	Variation
Revenus	74 406 990 \$	73 595 285 \$	-811 705 \$
Dépenses de fonctionnement	63 961 893 \$	63 197 940 \$	-763 953 \$
Conciliation à des fins fiscales	10 445 097 \$	8 875 214 \$	-1 569 883 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	- \$	1 522 131 \$	1 522 131 \$

L'excédent de fonctionnement de l'année 2016, au montant de 1 522 131 \$, représente une marge positive de 2,05 % sur le budget de 74 millions de dollars, adopté le 15 décembre 2015.

Un travail rigoureux dans les limites de nos prévisions budgétaires explique ce résultat. Nous mettons en place des mesures de contrôle serrées visant à assurer un résultat positif au terme de l'année financière. Les marges de manœuvre financières étant réduites, nous souhaitons maintenir, pour nos payeurs de taxes, le fardeau fiscal le plus léger possible, ce que nous réussissons malgré la lente progression de nos revenus et du niveau des investissements qui sont réalisés sur notre territoire.

REVENUS

Au chapitre des revenus, on dénote un déficit budgétaire de 811 705 \$ comparativement au budget 2016, cet écart s'explique de la façon suivante :

Pour l'exercice terminé le			
31 décembre 2016			
	Budget	Réel	Variation
Revenus			
Taxes	61 441 251 \$	61 856 419 \$	415 168 \$
Compensations tenant lieu de taxes	2 673 300 \$	2 651 074 \$	-22 226 \$
Transferts	944 719 \$	1 873 929 \$	929 210 \$
Services rendus	2 081 475 \$	2 284 627 \$	203 152 \$
Imposition de droits	2 317 520 \$	2 818 269 \$	500 749 \$
Amendes et pénalités	1 197 200 \$	1 118 182 \$	-79 018 \$
Intérêts	481 000 \$	566 207 \$	85 207 \$
Autres revenus	3 270 525 \$	426 578 \$	-2 843 947 \$
Total	74 406 990 \$	73 595 285 \$	-811 705 \$

Au chapitre des « Taxes » on dénote un surplus 415 168 \$ provenant de deux sources principales : la tarification des services pour l'eau, les déchets et le recyclage pour 183 000 \$ ainsi que la charge imposée aux industries caractérisées qui rejettent leurs effluves vers l'usine d'épuration pour 275 000 \$.

Les « Transferts » démontrent un écart positif de 929 210 \$ causé simplement par le reclassement des subventions gouvernementales liées au programme de gestion des matières résiduelles pour un montant de 867 000 \$ lesquelles étaient antérieurement considérées comme « Autres revenus ».

Les « Services rendus » présentent un surplus de 203 152 \$ sur les prévisions budgétaires 2016. La matérialisation de plusieurs sources de revenus de différentes natures explique cet écart.

L'« Imposition de droits » démontre un excédent budgétaire de 500 749 \$ provenant exclusivement des droits sur les mutations immobilières.

Les « Amendes et pénalités » concernent exclusivement les revenus de la Cour municipale qui sont toujours difficiles à estimer. Le manque à gagner est de 79 018 \$.

Les « Intérêts » ont généré une somme additionnelle de 85 207 \$. Ce surplus provient pour une grande partie de la gestion serrée de nos liquidités. Lors des échéances de taxes, les entrées de fonds amènent dans les coffres de la Ville des surplus de liquidités qui nous permettent d'investir pour de courtes périodes les sommes encaissées.

Enfin, les « Autres revenus » présentent une insuffisance de 2 843 947 \$. Tel que mentionné précédemment, une partie de cet écart s'explique par le reclassement des recettes liées au programme de gestion des matières résiduelles pour un montant de 867 000 \$, lesquelles sont désormais considérées comme des « Transferts ». Le surplus de l'exercice 2015 de la Société du Port au montant de 537 715 \$, la vente de terrains, propriétés de la Ville, en deçà des prévisions, pour une somme de 2 283 000 \$ ainsi que différentes sources de revenus s'étant matérialisées pour plus de 300 000 \$ complètent les explications de cet écart.

CHARGES

Au chapitre des charges, on dénote une économie budgétaire de 763 953 \$ en regard de nos prévisions. On peut expliquer cette économie par les quelques points suivants :

	Budget	Réel	Variation
Administration générale	7 660 605 \$	7 102 691 \$	557 914 \$
Sécurité publique	10 893 065 \$	10 871 155 \$	-21 910 \$
Transport	9 810 511 \$	10 634 059 \$	823 548 \$
Hygiène du milieu	13 148 085 \$	13 341 585 \$	193 500 \$
Santé et bien-être	420 815 \$	491 598 \$	70 783 \$
Aménagement, urbanisme et développement	4 590 838 \$	5 743 390 \$	1 152 552 \$
Loisir et culture	7 718 340 \$	7 913 952 \$	195 612 \$
Bâtiments et véhicules	3 788 684 \$	1 767 292 \$	2 021 392 \$
Frais de financement	5 930 950 \$	5 332 218 \$	598 732 \$
Total	63 961 893 \$	63 197 940 \$	-763 953 \$

Des économies salariales totalisant 240 000 \$ ont été réalisées. Elles proviennent du non-remplacement du personnel absent de l'horaire de travail régulier et de la masse salariale allouée pour le service d'incendie.

Des économies au titre des avantages sociaux représentent une somme nette de 360 000 \$. Elles se répartissent entre une économie de 583 000 \$ suite à l'entente signée en juin 2016 avec les groupes d'employés (négociations requises par la Loi 15 dont le but était d'assurer la pérennité des régimes de retraite du secteur municipal) et une charge supplémentaire de 233 000 \$ reliée à un ancien régime de retraite des élus municipaux devenu déficitaire.

La desserte policière du territoire campvallensien par la Sûreté du Québec aura permis une économie de 170 000 \$.

La saison hivernale plus clémente a permis de dégager une économie de 475 000 \$ sur les coûts reliés au déneigement. La multitude des autres contrats attribués par la Ville ont permis de dégager des économies nettes de plus de 250 000 \$.

L'ensemble du programme de gestion des matières résiduelles, incluant la gestion de l'Écocentre, a généré des économies de 115 000 \$.

Les biens dits « non durables » tels que les fournitures diverses, l'essence, le diesel, l'électricité et le gaz naturel ont généré une économie de près de 100 000 \$.

Les frais de financement dont, entre autres, les intérêts sur la dette à long terme ont permis une économie de près de 600 000 \$. Cette économie émane de la décision d'appliquer des soldes disponibles afin de rembourser certaines dettes venant en refinancement.

L'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, dans un but de développement industriel futur a résulté en une compensation de 1 200 000 \$ qui sera versée au cours des 15 prochaines années.

Au cours de l'exercice financier 2016, l'organisme Camp de Vacances Familiales Inc., communément appelé « Camp Bosco », a bénéficié d'une contribution de 75 000 \$ afin de lui permettre de continuer ses opérations. Divers autres organismes ont bénéficié de contributions non prévues au budget adopté initialement pour des montants de moindre importance, mais totalisant tout de même 95 000 \$.

En dernier lieu, des provisions représentant environ 200 000 \$, concernant des sommes à recevoir de différents organismes, ont été affectées aux dépenses de l'exercice 2016.

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Compte tenu des normes comptables édictées pour les organismes du secteur public, la Ville a l'obligation d'établir, à priori, ses résultats financiers à des fins comptables. Par contre, étant donné que toute administration municipale est redevable envers ses contribuables sur des résultats à des fins de taxation, la section « Conciliation à des fins fiscales » permet de faire le lien entre ces résultats.

	Budget	Réel	Variation
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0 \$	-1 200 000 \$	1 200 000 \$
Remboursement de dettes	10 704 845 \$	11 590 484 \$	885 639 \$
Immobilisations	272 140 \$	391 014 \$	118 874 \$
Affectations	-531 888 \$	-1 906 284 \$	1 374 396 \$
Total	10 445 097 \$	8 875 214 \$	1 569 883 \$

La rubrique « Financement à long terme des activités de fonctionnement » fait directement référence au point traitant de l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague. Cette rubrique réfère à la méthode de financement de cette appropriation du territoire.

À la rubrique « Remboursement de dettes », on dénote une charge supplémentaire de 885 639 \$ qui s'explique par l'affectation de soldes disponibles de certains règlements d'emprunt. Cette charge est en lien direct avec la variation au montant de 1 374 396 \$ de la section « Affectations ».

La rubrique « Immobilisations » présente une charge supplémentaire de 118 874 \$ représentant la variation nette (financement versus dépense) de différents projets plus modestes monétairement. En vertu de nos règles comptables, ces projets nécessitent d'être capitalisés puisqu'ils auront une durée de vie utile sur plusieurs exercices financiers.

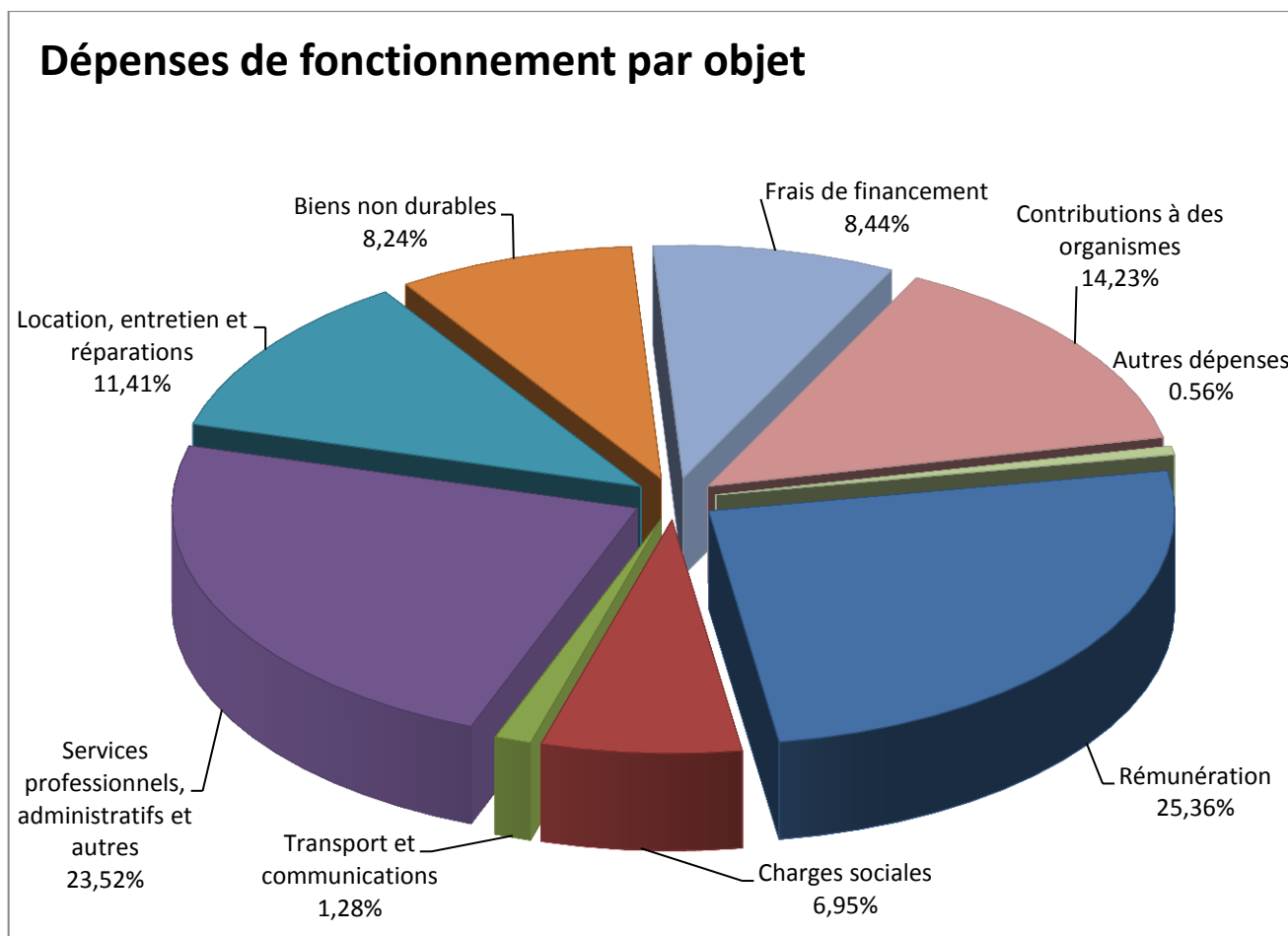
La rubrique « Affectation » reflète exclusivement la décision de transférer des surplus accumulés ou des fonds réservés afin de financer de nouveaux projets ou d'amortir certaines charges. À noter que l'utilisation de surplus accumulés relève d'une décision exclusive du conseil municipal alors que l'utilisation des fonds réservés comporte également des règles légales imposées par la loi.

DÉPENSES PAR OBJET

La classification des dépenses par objet fournit une information sur les charges en fonction de la nature économique des biens et services acquis et de toutes autres dépenses assumées au cours de l'exercice financier. Le total des dépenses demeure donc le même que celui énoncé précédemment.

	Budget	Réel	Variation
Rémunération et charges sociales	16 268 185 \$	16 028 979 \$	239 206 \$
Charges sociales	4 750 000 \$	4 390 258 \$	-359 742 \$
Transport et communications	823 752 \$	807 371 \$	-16 381 \$
Services professionnels, administratifs et autres	15 671 892 \$	14 861 474 \$	-810 418 \$
Location, entretien et réparation	7 449 041 \$	7 208 949 \$	240 092 \$
Biens non durables	5 296 415 \$	5 205 609 \$	-90 806 \$
Frais de financement	5 930 950 \$	5 332 218 \$	-598 732 \$
Contribution à des organismes	7 613 646 \$	8 992 291 \$	1 378 645 \$
Autres dépenses	158 012 \$	370 791 \$	212 779 \$
Total	63 961 893 \$	63 197 940 \$	-763 953 \$

Sous forme graphique, voici la répartition de ces mêmes dépenses permettant de constater l'importance relative de chacune.



EXCÉDENT

Tel que mentionné, l'excédent de fonctionnement de l'exercice réalisé au cours de l'année 2016 s'établit à 1 522 131 \$ représentant 2,05 % du budget adopté.

De cet excédent, le Conseil municipal a choisi de réserver à des fins particulières la somme de 1 485 242 \$. Conséquemment l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté totalise 354 109 \$ au 31 décembre 2016.

À même les surplus réalisés, le conseil municipal choisi de réserver des sommes afin de parer aux imprévus. Au 31 décembre 2016, les excédents de fonctionnement affectés totalisent 4 797 917 \$. Voici la liste des principaux excédents de fonctionnement affectés et des fonds réservés disponibles.

Équilibre budgétaire 2017	150 000 \$
Rénovation d'infrastructures	588 361 \$
Société du Port de Valleyfield	747 017 \$
Projets débutés en 2016 et terminés en 2017	97 009 \$
Logement social	600 000 \$
Entretien des bâtiments	295 947 \$
Budget de quartiers	112 347 \$

Développement des outils de technologie de l'information	185 200 \$
Parc industriel (développement industriel)	748 800 \$
Organisation des élections – 2017	250 000 \$
Fonds de roulement – capital non engagé	1 552 084 \$
Soldes disponibles – règlements d'emprunt	3 619 818 \$
Fonds à des fins de stationnement	52 500 \$

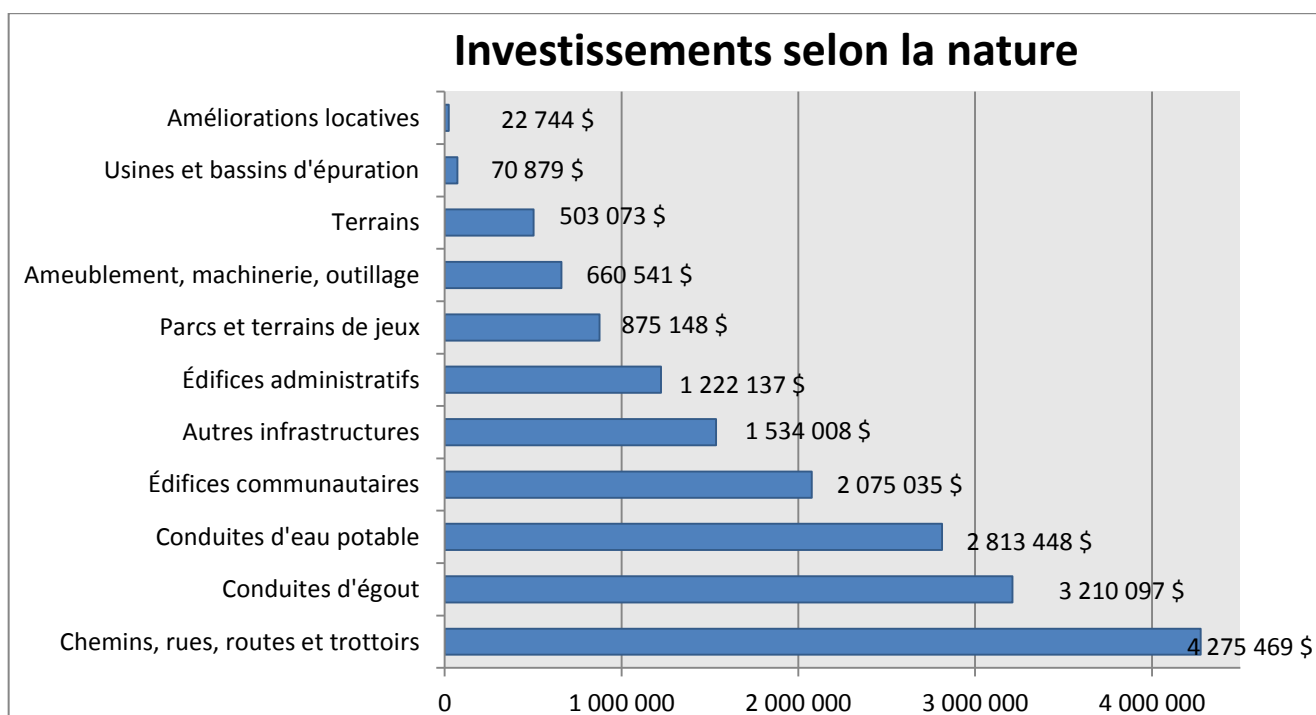
INVESTISSEMENTS

Les investissements permettent de procurer des avantages économiques futurs en termes de développement ou de pérennité de l'ensemble de notre parc immobilier. Ils se définissent au titre de dépenses réalisées visant à acquérir, à construire, à développer, à mettre en valeur ou à améliorer une immobilisation.

Dans cette perspective, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a réalisé des investissements totalisant 17 262 579 \$ au cours de l'exercice 2016. Les investissements se répartissent selon différentes catégories. Voici la liste des principaux projets réalisés.

Infrastructures – boulevard Gérard-Cadieux	1 860 000 \$
Mur anti-bruit – autoroute 530	1 349 000 \$
Infrastructures – boulevard Du Havre	3 622 000 \$
Bâtiment – Services animaliers	934 000 \$
Chemisage – réseau d'aqueduc	1 114 000 \$
Asphaltage – diverses rues	1 005 000 \$
Acquisition – 88 rue Saint-Laurent	1 656 000 \$

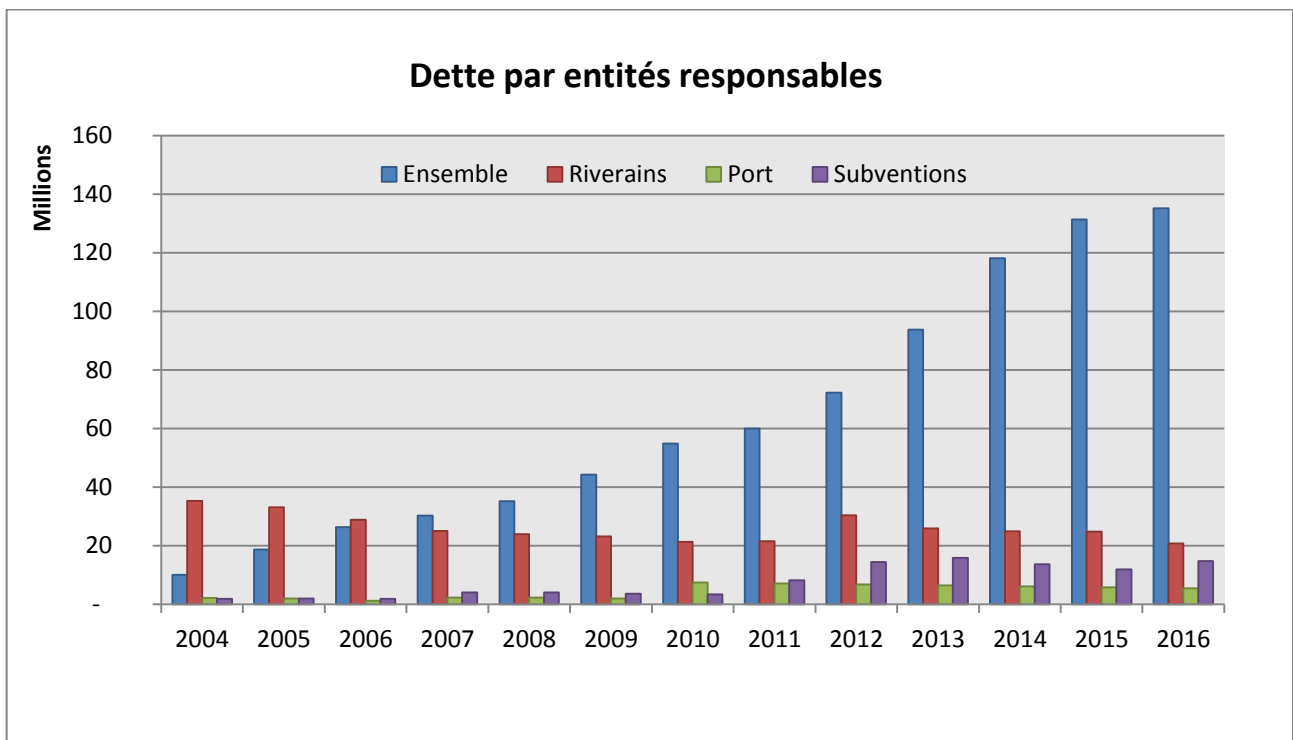
Sous forme graphique, voici la répartition de l'ensemble des projets réalisés au cours de l'exercice 2016.



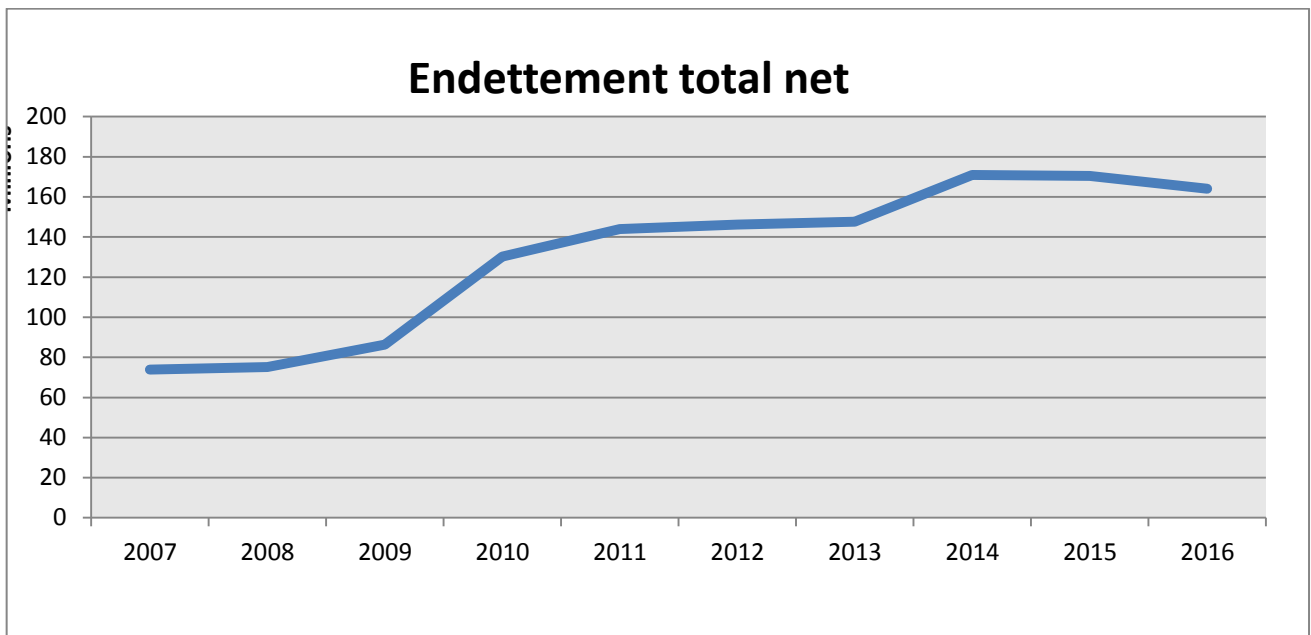
LA DETTE

Compte tenu du niveau d'investissement réalisé au cours de l'exercice combiné aux remboursements prévus, la dette à long terme est passée de 173 835 080 \$ à 176 184 505 \$, une hausse de 2 349 525 \$. La valeur nette de nos immobilisations s'est également soldée par une hausse de 2 635 376 \$ passant de 288 566 372 \$ à 291 201 748 \$.

On doit mentionner que la responsabilité de la dette ne relève pas exclusivement de l'ensemble des contribuables. Les contribuables dits « riverains » ont à leur charge une part totalisant 20 771 429 \$ laquelle leur est imposée par le biais de taxes de répartitions locales. Une proportion de 14 814 689 \$ est supportée par le gouvernement du Québec, par le biais des programmes de subventions. Une autre part, totalisant 5 431 600 \$, est à la charge de la Société du Port de Valleyfield qui assume cette part à même ses résultats financiers annuels. L'ensemble des contribuables a donc à sa charge une dette résiduelle totalisant 135 166 787 \$.

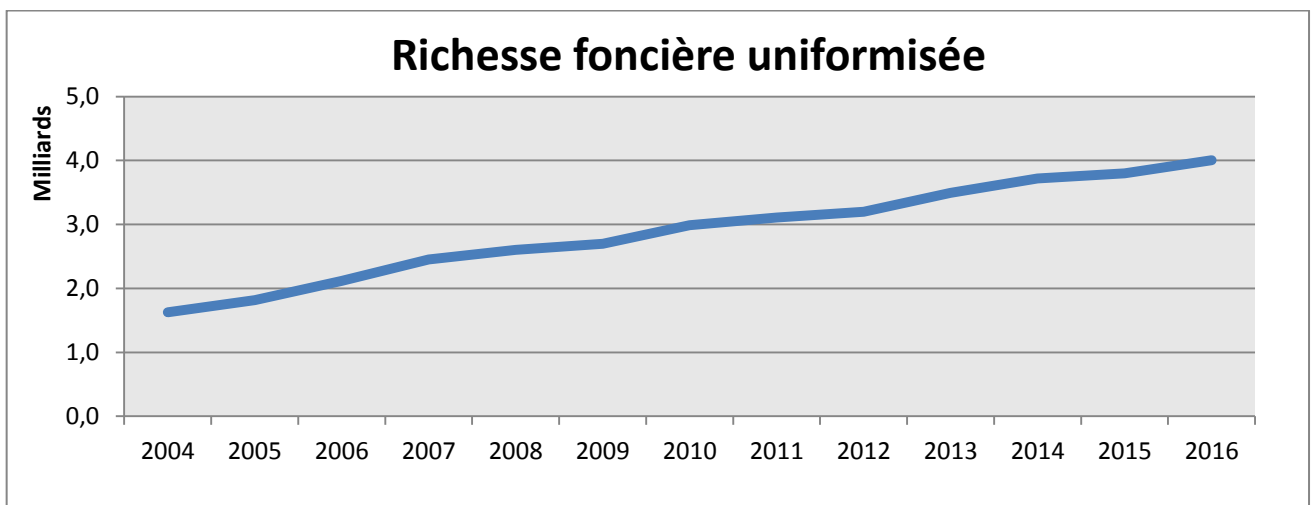


Au niveau de l'endettement total net on remarque une baisse marquée au cours de l'exercice 2016 passant de 170 362 570 \$ à 164 038 135 \$, soit une baisse de 6 324 435 \$. Comparativement à la dette à long terme, l'endettement total net tient compte de tous les facteurs d'influence de la dette : on parle ici de travaux déjà réalisés, mais dont le financement n'a pas encore été complété, de financement déjà réalisé pour des travaux à être complétés, de créances à recevoir des entités qui subventionnent les dettes ainsi que de toute quote-part de dette des organismes liés assumée par la Ville.



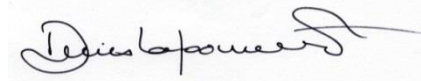
L'impact de la dette sur les résultats financiers demeure toujours un enjeu de taille pour notre administration municipale, mais on constate, années après années, que les profils financiers annuels du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), situent la charge fiscale moyenne de nos contribuables à un niveau inférieur à celle des villes de même classe de population. Pour 2016, cette charge fiscale se situe à 2 777 \$ par unité de logement. Cette année, on constate une légère augmentation de la charge, alors qu'elle se situait à 2 649 \$ par résidence en 2015 et elle s'établit maintenant à 2 671 \$. À noter que pour l'ensemble du Québec, la moyenne se chiffre à 2 699 \$ par unité de logement.

Pour 2016, la richesse foncière uniformisée est passée de 3,799 milliards de dollars à 4 004 milliards de dollars, soit une augmentation de 205 millions de dollars, représentant une croissance de 5,40 %. À titre comparatif, la croissance de l'année 2015 se situait à 2,09 %, on ne peut que prendre conscience de la progression de la vigueur économique de notre ville.



Voici donc ce qui complète la présentation des résultats financiers de l'année 2016. Je tiens à remercier sincèrement tous les membres du personnel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour leur importante contribution et leur collaboration essentielle à la réalisation de nos projets pour l'avenir de notre ville. Le présent discours et les états financiers complets sont actuellement disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville : www.ville.valleyfield.qc.ca, sous l'onglet CITOYENS, rubrique ADMINISTRATION ET FINANCES MUNICIPALES.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter, au nom des membres du conseil municipal, de l'ensemble de notre direction et des employés, un bel été.



Denis Lapointe, Ing. M. Ing. Env.
Maire
Ville de Salaberry-de-Valleyfield